

# Souveraineté informationnelle

## Télé-Québec, diffuseur national autonome rehaussé.

Au Québec, une alerte de sécurité civile majeure passe aujourd'hui par une chaîne de coordination entre le gouvernement provincial, une société fédérale et des infrastructures de diffusion dont le Québec ne contrôle ni la priorité, ni la continuité en cas de crise. En janvier 1998, la tempête de verglas a révélé que les communications d'urgence dépendaient de réseaux dont la résilience n'avait pas été conçue pour servir l'État québécois en premier. Vingt-sept ans plus tard, la chaîne de commandement informationnel n'a pas changé de structure. Ce problème concret est le point de départ du présent argument, parce qu'il illustre ce que signifie financer un diffuseur sans en contrôler le mandat.



Chaque année, les contribuables québécois versent au gouvernement fédéral leur part des impôts qui financent la Société Radio-Canada, dont le budget total s'élevait à 1,4 milliard de dollars en 2024-2025. La portion imputable au Québec, estimée à environ 300 à 350 millions de dollars selon la part québécoise des recettes fiscales fédérales, finance une institution régie par la Loi sur la radiodiffusion de 1991, qui impose de refléter la diversité canadienne dans les programmations, d'appliquer des quotas de représentation définis par le CRTC et de traiter le multiculturalisme comme une valeur éditoriale contraignante. Ce n'est pas une opinion politique : c'est le texte de la loi.

L'interculturalisme québécois, qui pose une culture commune francophone comme point d'intégration plutôt que comme option parmi d'autres, n'a aucune traduction dans ce cadre législatif. L'objection la plus fréquente mérite d'être posée directement : Radio-Canada français fait quand même du bon contenu québécois. C'est vrai. Mais produire du contenu québécois dans un cadre législatif canadien diffère de le produire dans un cadre québécois, comme tourner un film en coproduction internationale avec des contraintes de casting imposées diffère de le tourner librement. Les critères d'embauche, les mandats de représentation et les priorités de programmation restent définis à Ottawa.

Une deuxième objection concerne les francophones hors Québec : réorienter le financement québécois priverait Radio-Canada d'une source importante et pénaliserait des communautés qui en dépendent. Cette préoccupation repose sur une confusion. La contribution québécoise n'est pas un virement provincial direct vers Radio-Canada : elle transite par les recettes fédérales générales. Les francophones de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick dépendent du financement fédéral direct que le gouvernement du Canada verse à sa propre société d'État, pas d'une contribution québécoise distincte. Réorienter la portion fiscale québécoise vers Télé-Québec ne couperait pas un sou au financement fédéral de Radio-Canada.

Télé-Québec dispose aujourd'hui d'un budget annuel d'environ 100 millions de dollars, de quelque 500 employés et d'un réseau de diffusion régional. Ce sont des fondations réelles, mais insuffisantes pour remplir un mandat national de plein exercice. Avec un budget rehaussé à 500 millions de dollars, la ventilation pourrait être la suivante : 180 millions à la production de contenu original (séries, documentaires, formats courts pour le numérique), 120 millions à l'infrastructure technique et à l'activation du réseau de transport, 80 millions à la distribution numérique et aux plateformes, 70 millions à l'information régionale et aux bureaux hors Montréal, et 50 millions à la recherche, à la formation et à l'archivage.

Le budget paraît élevé jusqu'à ce qu'on le compare : la BBC reçoit environ 5,4 milliards de livres sterling par année pour une population six fois supérieure à celle du Québec, soit environ 138 dollars canadiens par habitant. La NRK norvégienne fonctionne avec environ 100 dollars canadiens par habitant pour une population comparable à celle du Québec. YLE, le diffuseur public finlandais, a dépensé 549 millions d'euros en 2024 pour 5,5 millions de Finlandais, soit environ 108 dollars canadiens par habitant, en opérant quatre chaînes de télévision, huit canaux radio nationaux et 23 stations régionales. Le budget proposé pour Télé-Québec représente environ 58 dollars canadiens par habitant, soit le bas de fourchette des diffuseurs publics nordiques.

L'objection de capacité est la plus sérieuse : Télé-Québec ne peut pas remplacer Radio-Canada du jour au lendemain. Cette objection est juste si l'on imagine une transformation instantanée, et fautive si l'on envisage une montée en charge sur cinq ans, financée progressivement pendant que la contribution fédérale diminue en parallèle. La RTBF belge, diffuseur francophone d'une communauté de taille comparable au Québec dans un contexte politique complexe, a réussi sa transformation numérique en moins d'une décennie en doublant ses effectifs de production sur une période planifiée. La question n'est pas de savoir si Télé-Québec peut absorber 500 millions immédiatement, mais si elle peut croître vers cette capacité avec un horizon clair et un financement garanti.

La dimension numérique mérite un traitement séparé parce que la bataille informationnelle ne se joue plus principalement à la télévision hertzienne. Un Québécois de 25 ans consomme son information sur YouTube, des balados et des infolettres. Un diffuseur souverain qui ignorerait ces canaux posséderait une belle infrastructure pour un public vieillissant.

Une objection réelle s'impose : YouTube, TikTok et les autres plateformes sont régies par le droit américain, leurs algorithmes sont opaques, et aucun diffuseur québécois ne peut les contrôler. La stratégie ne viserait pas à contrôler ces plateformes, mais à ne pas en dépendre pour l'essentiel. Les 80 millions consacrés à la distribution numérique serviraient à trois choses précises : financer une plateforme de rattrapage québécoise compétitive pour remplacer Tou.tv, qui appartient à Radio-Canada ; produire des formats natifs pour les réseaux sociaux en les diffusant simultanément sur la plateforme propre du diffuseur, son application mobile et les réseaux sociaux, de sorte qu'aucun algorithme unique ne contrôle la distribution ; et assurer la présence de l'application sur toutes les grandes marques de téléviseurs intelligents vendus au Québec, sur le modèle de ce qu'a fait Auvio en Belgique en obtenant une présence sur Samsung, LG et Android TV.

L'obstacle technique d'un diffuseur souverain est le transport du signal sur un territoire de 1,5 million de kilomètres carrés. Cette infrastructure existe déjà, et c'est le fait le plus contre-intuitif de ce dossier. Quand Hydro-Québec a construit ses lignes à haute tension, elle a tiré le long de chaque pylône des câbles à fibre optique pour surveiller son réseau électrique en temps réel. Ces câbles ont une capacité physique de transmission bien supérieure à ce que la gestion électrique exige.

La différence entre la capacité installée et la capacité utilisée, c'est la "fibre noire" : des fils de verre qui transmettent de la lumière, donc des données, sans servir à rien au-delà des usages internes d'Hydro-Québec. Ce réseau relie des endroits que les opérateurs commerciaux n'ont jamais câblés parce que ce n'était pas rentable : la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue, le Nord-du-Québec.

Il faut cependant être précis sur ce que "fibre noire" signifie en pratique : ce n'est pas un service prêt à l'emploi. Un fil de verre inactif ne transmet rien par lui-même. Pour en faire une autoroute de données, il faut l'allumer. Concrètement, cela signifie installer à chaque extrémité de chaque segment du réseau des équipements d'optronique, c'est-à-dire des lasers qui injectent la lumière dans le fil et des amplificateurs qui maintiennent l'intensité du signal sur des centaines de kilomètres.

C'est là qu'intervient l'essentiel de l'enveloppe de 120 millions de dollars : l'achat, l'installation et la maintenance de ces routeurs haute performance et de ces commutateurs optiques qui transforment l'infrastructure physique dormante en réseau opérationnel. Ce point est décisif pour comprendre pourquoi posséder ses propres équipements d'allumage change la nature du projet.

Un diffuseur qui louerait de la bande passante à un opérateur commercial paierait pour un service dont il ne contrôle ni la vitesse, ni la priorité, ni la continuité en cas de crise. Un diffuseur qui possède ses propres équipements optroniques décide lui-même de l'intensité du signal, de la capacité allouée à chaque région et des protocoles de redondance en cas de panne.

Une objection technique légitime s'impose : la fibre noire d'Hydro-Québec n'est pas uniformément disponible, et un audit précis des tronçons réellement accessibles serait nécessaire avant tout engagement budgétaire. Même si une partie seulement de cette capacité est utilisable, elle suffirait à établir le "backhaul" (le tronçon de transport entre les studios centraux et les antennes régionales) dans les zones les moins bien desservies par les opérateurs privés, là précisément où un diffuseur public a le plus de valeur.

La question constitutionnelle doit être posée directement parce qu'elle est réelle. Au Canada, la radiodiffusion et les télécommunications relèvent de la compétence exclusive du gouvernement fédéral. Le CRTC attribue les licences et gère le spectre hertzien. Un gouvernement québécois qui tenterait de saisir des fréquences ou des tours de transmission par décret se retrouverait devant les tribunaux dans les semaines suivantes, et perdrait sur ce terrain précis.

La stratégie constitutionnelle sérieuse passerait par les domaines où la compétence provinciale est solide : la sécurité civile et la gestion des urgences. Le Québec a une responsabilité constitutionnelle directe sur la protection de sa population en cas de crise. C'est ici que la certification cryptographique du contenu et la stratégie constitutionnelle se rejoignent : si le diffuseur québécois devient l'émetteur officiel et techniquement certifié des alertes d'urgence provinciales, sa qualification comme infrastructure de sécurité civile cesse d'être un habillage juridique pour devenir une réalité fonctionnelle démontrable devant un tribunal. L'un renforce l'autre.

En désignant le signal de diffusion public comme infrastructure de sécurité civile, le gouvernement du Québec construirait un dossier fondé sur des compétences provinciales incontestées. « La gestion souveraine des fréquences n'est pas une option technique, c'est le verrou de sécurité d'un État » -- Luc-Marie Clément, Gestion des fréquences radioélectriques (2024). Ce n'est pas une garantie de victoire judiciaire. C'est le terrain le moins défavorable disponible dans le cadre constitutionnel actuel.

Il faut aussi nommer le risque politique inverse : Ottawa pourrait répondre à un rapatriement unilatéral par des représailles sur d'autres transferts fédéraux ou par une contestation du mécanisme de fiducie lui-même. Ce risque est réel et devrait faire l'objet d'une négociation préalable plutôt que d'une action unilatérale précipitée.

En 2024, une vidéo montrant un premier ministre annoncer une mesure d'urgence pourrait être fabriquée en quarante minutes avec des outils accessibles gratuitement en ligne. La cryptographie asymétrique est la réponse technique, et son fonctionnement se comprend avec une seule analogie : imaginez que chaque document officiel du gouvernement porte un sceau en cire unique, impossible à reproduire, et que tout citoyen possède une loupe capable de vérifier instantanément l'authenticité de ce sceau.

L'État détient la clé privée, le moule du sceau que lui seul possède. Il signe chaque bulletin, chaque alerte, chaque dépêche avant diffusion. Tout citoyen, ou tout logiciel de vérification, utilise la clé publique pour confirmer que le contenu n'a pas été modifié depuis sa signature. Si un seul caractère a changé, la vérification échoue.

Une limite réelle de ce système doit être nommée : la certification garantit que le contenu provient bien de l'émetteur officiel, pas que cet émetteur dit la vérité. Un gouvernement autoritaire pourrait signer de la propagande tout aussi facilement. Ce que la certification empêche, c'est l'usurpation d'identité et la falsification après diffusion : elle protège l'authenticité formelle du signal, pas le jugement éditorial.

C'est un outil contre les deepfakes et les fausses alertes attribuées à l'État, pas un substitut à l'indépendance de la rédaction. La norme C2PA (Coalition for Content Provenance and Authenticity) formalise ce mécanisme et est déjà déployée par Adobe, Microsoft et la BBC. « La planification des mesures d'urgence reposait sur des informations incomplètes et une coordination perfectible entre les partenaires » -- Vérificateur général du Québec, Rapport à l'Assemblée nationale (2018). Ce diagnostic pointait un problème de coordination ; un signal d'urgence cryptographiquement certifié par l'État québécois y ajouterait une couche d'authenticité que la coordination seule ne peut pas garantir.

La gouvernance est l'endroit où les projets ambitieux meurent le plus souvent. Un diffuseur dont les dirigeants sont nommés par le gouvernement en place est structurellement à la merci de ce gouvernement, même si les textes proclament l'indépendance. Le mécanisme de la fiducie d'utilité sociale coupe ce lien de façon concrète.

Contrairement à une société d'État ordinaire dont le budget est voté chaque année par l'Assemblée nationale et peut donc être réduit ou conditionné, une fiducie reçoit ses versements selon un mécanisme automatique inscrit dans sa loi constitutive. Aucun ministre des Finances ne peut décider de retenir un versement pour punir une couverture défavorable : le transfert est déclenché automatiquement.

L'objection légitime est celle de l'imputabilité : une institution dont le budget est garanti et dont les dirigeants sont irrévocables peut devenir opaque et imperméable à toute critique. C'est un risque réel que les chartes des diffuseurs nordiques traitent par des mécanismes d'audit public annuel obligatoire, des comités de téléspectateurs avec pouvoir de convocation et des rapports de performance déposés à l'assemblée législative, sans que cette dernière puisse interférer dans les décisions éditoriales.

L'indépendance budgétaire et l'imputabilité publique se codifient séparément, mais elles peuvent coexister. Les mandats de direction seraient de dix ans, décalés des cycles électoraux de quatre ans. Un administrateur nommé en 2026 reste en poste jusqu'en 2036, traversant deux ou trois élections. Un gouvernement élu en 2030 ne peut pas le révoquer sauf faute grave prouvée devant un tribunal.

Quand ce mandat se termine, le prochain gouvernement nomme un successeur, mais les autres administrateurs restent en poste. Aucun gouvernement ne contrôle jamais la majorité du conseil simultanément. « The BBC must be independent in all matters concerning the content of its output » -- Royal Charter for the continuance of the British Broadcasting Corporation (2016). La Royal Charter prévoit que les membres du BBC Board sont nommés pour des mandats de quatre ans renouvelables une fois, avec des échéances délibérément décalées pour qu'aucun gouvernement ne puisse renouveler l'ensemble du conseil en une seule vague de nominations. C'est ce principe de décalage que ce modèle reprendrait.

Dans dix ans, si ces mécanismes sont en place, un citoyen de Baie-Comeau recevrait une alerte d'urgence signée cryptographiquement par le gouvernement du Québec, transmise par un réseau appartenant à l'État québécois, diffusée par un organe dont aucun gouvernement ne contrôle la rédaction et dont le budget ne peut pas être coupé parce qu'un ministre est mécontent d'un reportage. Ce n'est pas une garantie de vérité : c'est une garantie d'origine et de continuité.

Chaque composante de ce système est opérationnelle ailleurs. La fibre noire d'Hydro-Québec transporte déjà des données internes. La norme C2PA est déployée par des médias commerciaux. Les fiducies de service public fonctionnent dans plusieurs pays nordiques. Les mandats décalés protègent le BBC Board.

Ce que cette proposition ferait, c'est les assembler au service d'une seule mission : que les Québécois puissent recevoir, en français, une information dont ils peuvent vérifier l'origine, produite par des institutions qu'ils contrôlent, sur une infrastructure qu'ils possèdent.

Louis-Martin Carrière